

PRÉFET COORDONNATEUR DE BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Auvergne-Rhône-Alpes

Délégation de bassin Rhône-Méditerranée

Lyon, le **30 MAI 2018**

Affaire suivie par : Philippe Lebrat  
Service Bassin Rhône-Méditerranée et  
Plan Rhône  
Tél. : 04 26 28 63 43  
Courriel : philippe.lebrat@developpement-  
durable.gouv.fr

Le préfet coordonnateur de bassin Rhône-Méditerranée  
préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes  
préfet du Rhône

à

Monsieur le préfet des Pyrénées-Orientales

**OBJET :** Les stratégies locales de gestion des risques d'inondation (SLGRI) du territoire à risque important d'inondation (TRI) de Perpignan-Saint-Cyprien

Par courrier du 23 mars 2018, vous m'avez transmis pour avis les projets de stratégies locales de gestion du risque d'inondation (SLGRI) du territoire à risque important d'inondation (TRI) de Perpignan-Saint-Cyprien.

Je tiens à souligner la qualité des travaux réalisés pour l'élaboration de ces stratégies.

Je prends bonne note de la constitution d'un comité de pilotage « inter-SLGRI » pour la mise en œuvre et le suivi des 4 SLGRI. Cette instance permet une cohérence entre les 4 SLGRI du TRI et un transfert de connaissances entre les structures de bassin versant.

Après instruction de ces stratégies par les services de la DREAL de bassin, j'émet un avis favorable à ces stratégies qui sont conformes à la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation et identifient sur leurs périmètres, les mesures qui concourent à la réalisation des objectifs fixés par le plan de gestion des risques d'inondation du bassin Rhône-Méditerranée.

Conformément à l'article R566-15 du code de l'environnement, il vous appartiendra, à l'issue de la phase de consultation qui est menée, d'approuver ces stratégies par arrêté.

Le préfet de la région  
Auvergne-Rhône-Alpes,  
préfet du Rhône,



Stéphane BOUILLON

Copie : Monsieur le directeur de la DREAL Occitanie.